

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**  
EN UN SEUL LOT et au plus offrant et dernier enchérisseur  
**D'UN APPARTEMENT DE TYPE 1BIS SITUE AU 2EME ETAGE D'UNE MAISON  
D'HABITATION SISE À TALISSIEU (AIN), LIEUDIT AMEYZIEU,  
2/4 CHEMIN DE PRAS RUIT,  
CONSTITUANT LE LOT N° 8 DE LA COPROPRIETE**

---

**MISE À PRIX : 10 000,00 EUROS** (dix mille euros)

(Outre charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente)

**ADJUDICATION LE MARDI 8 JANVIER 2019 À 14 HEURES**

AU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BOURG EN BRESSE (01), Palais de Justice, 32,  
Avenue Alsace Lorraine, 01000 BOURG EN BRESSE, salle des criées

---

Cette vente est poursuivie à la requête de la **CAISSE DE CREDIT MUTUEL D'ANNECY LES  
FINS**, sise 44, avenue de Genève à 74000 ANNECY, inscrite au registre du commerce et des  
sociétés d'ANNECY sous le n° 485 145 817, ayant pour Avocat la SCP REFFAY & ASSOCIES,  
Avocats aux Barreaux de l'Ain et de Lyon.

---

**DESIGNATION DES BIENS A VENDRE :** Sur le territoire de la Commune de **TALISSIEU**  
(01510), **lieudit Ameyzieu**, 2/4, chemin de Pras Ruit, dans une maison d'habitation soumise au  
statut de la copropriété cadastrée **section D, n° 267, lieudit « Ameyzieu » d'une contenance  
de 3 a 68 ca :**

**- Le lot n°8 (HUIT) :** soit un **appartement de type 1 Bis d'une superficie Loi CARREZ de  
32,98 m2, situé au deuxième étage comprenant : une entrée avec un escalier tendant du  
premier au deuxième étage, un séjour avec cuisine ouverte, un dégagement, une salle de  
bain avec douche et WC, une chambre.**

**Et les cent quatre-vingt-quinze millièmes (195/1000 èmes) de la propriété du sol et des  
parties communes générales.**

Le règlement de copropriété contenant état descriptif de division a été déposé au rang des minutes  
de Maître ANDRIER, Notaire à ANNEMASSE, suivant acte en date du 14 juin 1991 dont une copie  
authentique a été publiée à la Conservation des Hypothèques de NANTUA (Ain) le 12 juillet 1991  
volume 1991 P numéro 5046

L'appartement est actuellement libre de toute occupation.

**Une visite des lieux sera effectuée le 18 DECEMBRE 2018 de 14 H 30 à 15 H 30** par un  
huissier membre de la SELARL JURIKALIS, huissiers de justice à VILLEFRANCHE S/SAONE.

**Une consignation pour enchérir est obligatoire par chèque de banque à l'ordre du  
Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de l'Ain, séquestre, de 3 000,00 € (montant minimum).**

On ne peut enchérir que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de l'Ain.

Il peut être pris connaissance du cahier des conditions de vente au greffe du Juge de l'Exécution  
près le Tribunal de Grande Instance de BOURG EN BRESSE, où il est déposé (**RG N° 18/00087**)  
**et sur le site internet de la SCP REFFAY & ASSOCIES : [www.reffay-avocats.com](http://www.reffay-avocats.com), rubrique  
vente aux enchères.**

---